# GIPA pour 2017. Eléments de calcul et procédure de mise en œuvre. Note n° TREK1734578N

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Circulaire

Les dispositions du décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 modifié instituant la garantie individuelle du pouvoir d’achat (GIPA) prorogent cette mesure et fixent la période de référence à prendre en compte. La note n° TREK1734578N

du 7 décembre 2017 précise les éléments de calcul à prendre en compte au titre de l’année 2017 ainsi que la procédure de mise en œuvre.